

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 15 Septembre

NOUVELLES POLITIQUES

Les manœuvres dans l'Est

Brienne-le-Château, 13 septembre.

Les coureurs ennemis qui battaient hier matin la plaine de Brienne, ont été refoulés par les têtes de colonnes des armées de l'Est et de l'Ouest.

Les 5^e, 6^e et 7^e corps sont, à l'heure qu'il est, au bivouac devant la rive gauche de la Voire.

La cavalerie ainsi que les éclaireurs d'infanterie ayant continué à constater l'arrivée de forces nombreuses sur les hauteurs de la rive droite, entre le confluent de la Voire avec l'Aube et Chavanges, le général en chef s'est décidé à profiter de la nuit pour prendre pied sur ces hauteurs, sans avoir à craindre les effets de l'artillerie.

En conséquence les équipages des ponts viennent d'être dirigés du côté des Lesmont, et il y a tout lieu de croire que, cette nuit, une ou moins des divisions du 5^e corps et peut-être deux seront employées à une attaque brusquée qui facilitera au lever du jour la tâche des 6^e et 7^e corps.

Quant au 8^e, qui est venu, en diagonale, il se trouve en grande partie dans l'intérieur de la forêt de Soulaïnes, destiné qu'il est à servir de réserve.

Il entre d'ailleurs dans les intentions du directeur des manœuvres de ne pas donner à cette opération qui se prépare un développement trop considérable ; mais, seulement, de faire ressortir le profit qu'on peut tirer dans certaines circonstances de guerre d'opérations exécutées à la faveur de la nuit.

L'affaire finira d'assez bonne heure, ce matin, et le reste de la journée du dimanche sera consacré au repos.

Rosnay-le-Château, 13 septembre.

Toutes les troupes cantonnées à Rosnay étaient aux avant-postes. Le 8^e régiment d'infanterie de marine occupait Piton-de-Garenne. Plusieurs alertes ont eu lieu dans la première partie de la nuit. Des coups de feu ont été échangés entre les postes avancés et les patrouilles. Les hommes étaient couchés au pied des faisceaux ; les officiers dormaient près de leurs compagnies ; quelques-uns veillaient chez des fermiers. L'état-major seul est resté dans Rosnay. La fratcheur de la nuit n'a pas tardé à troubler le sommeil

des hommes, qui ont allumé des feux pour faire du café, et plus encore pour se réchauffer. L'aube ne pointait pas encore : en bas, dans la plaine, près du village, tout le long de la rivière de la Voire, les avant-postes du 6^e corps avaient aussi allumé leurs feux de bivouac ; des feux éclairaient les endroits difficiles pour la marche de l'artillerie, qui prend déjà ses positions. Il est trois heures ; on entend avancer, sur la route de Lesmont, les lourds attelages des canons et caissons.

A quatre heures moins un quart, la fusillade des avant-postes devant la ferme reprend. Il fait nuit encore ; l'éclair du coup de feu indique vaguement où sont les tireurs, sans qu'on puisse juger de la distance.

A 4 heures 10, le premier coup de canon retentit du côté de Chalette : les hommes mettent sac au dos. Maintenant, les manchons blancs se discernent nettement, couronnant les hauteurs qui dominent la Voire et la vallée où l'infanterie ennemie se dissimule parmi des bouquets d'arbres. Sur tout le front des cantonnements, l'action s'engage et devient aussitôt très vive. Les tirailleurs du corps du général Jamont font mine de vouloir passer le gué situé en face de la ferme de la Garenne ; mais ce n'est qu'une simple démonstration. Le gros des forces du général Sausier ne cherche pas à traverser la Voire du côté de Rosnay : l'effort réel se porte à droite, du côté de Chalette, où se trouve le pont de Bégnicourt, que l'on veut forcer.

Là, comme à Piton-de-Garenne, la position du général de Boisdeffre est excellente et permettrait de résister indéfiniment ; mais, la retraite au nord étant convenue, le général de Boisdeffre juge inutile de prolonger la défense, puisque le succès en est constaté par suite des dispositions prises. Il donne donc l'ordre du rassemblement. Les clairons sonnent : cessez le feu ! L'ennemi figuré évacue Rosnay et les cantonnements de la vallée. Il est 6 h. 10.

Le combat de nuit, favorisé par un ciel pur et étoilé, a admirablement réussi. A une heure du matin, tout était encore calme et tranquille devant la Voire. A l'horizon, on apercevait seulement les lueurs de quelques feux de bivouac ; on ne pouvait pas se douter à ce moment que cent mille hommes dormaient dans la plaine de Brienne. Le service des avant-postes se faisait très sévèrement, et il était très difficile de dépasser les lignes dans la direction de l'ennemi qui occupait les hauteurs de la rive droite de la Voire. A 2 heures, les routes se remplissent, les colonnes se forment avec rapidité au milieu du plus profond silence. Pas de conversations dans la marche, pas de bruit ; tel est l'ordre formel

donné par les officiers. Une demi-heure après, les colonnes s'ébranlent dans l'ordre le plus parfait. Les hommes paraissent pleins de vigueur. Cette marche dans la nuit a un caractère imposant.

Sur les bords des routes, sont déjà de nombreux paysans résolus à passer la nuit pour assister au combat. Le but de la bataille était de déloger l'ennemi de ses positions en paralysant, par le choix de la nuit, les effets de l'artillerie, et de lui rendre intenables pour le lendemain matin ses derniers retranchements de la Voire. Le 5^e corps, qui occupait déjà les deux rives de la rivière à l'endroit où elle se jette dans l'Aube, a le premier donné le signal de l'attaque. La 9^e division, du général Larchez, rassemblée près de Pougy-sur-Aube, s'est portée sur le village de Magnicourt. Les troupes étaient pleines d'entrain et témoignent décidément d'une endurance remarquable. Les tambours ont battu aux champs, les clairons ont sonné la charge, donnant, pendant quelques minutes, l'illusion d'une ville prise d'assaut en temps de guerre. La résistance de l'ennemi ne pouvait être bien forte : n'étant pas en nombre, il a dû se retirer. Le 113^e occupe Magnicourt, pendant que les autres troupes s'étendaient du côté de Chalette. Deux ponts ont aussitôt été jetés sur l'Aube entre Magnicourt et Chalette, en vue de permettre le passage du gros du corps de l'armée. Le premier de ces ponts, long seulement de onze mètres, a été jeté par une compagnie du génie ; le second pont, de grandeur normale, a été jeté sur des bateaux par un équipage de pontonniers.

L'armée de l'Ouest, pendant que le 5^e corps occupait Magnicourt, Chalette, etc., et les autres corps, s'étendant dans la direction de Rances, rejetaient également l'ennemi au nord. Au moment où l'action battait son plein, le général Sausier, monté à cheval à Pougy, entouré de son brillant état-major, a parcouru le ligne de bataille. Les troupes ont présenté les armes et les musiques ont joué la *Marseillaise*. Cette scène, qu'éclairait le lever du soleil, avait quelque chose de saisissant. A 4 heures 1/2, le ralliement a été sonné.

Cette après-midi, repos. Demain, continuation de la marche sur le nord.

La mort de M. Grévy

Voici quelques détails sur les obsèques de M. Jules Grévy :

Toutes les voies que doit parcourir le cortège sont plantées de mâts vénitiens avec des trophées de drapeaux et d'écussons aux initiales R. F. et J. G., alternés et placés de dix mètres en dix

mètres. Les trophées sont enveloppés d'un crépe.

A la maison mortuaire, on remarque un superbe portique en tenture noire frangée d'argent, portant le chiffre du président ; la mairie, qui se trouve sur le parcours du cortège, est décorée de tentures tricolores.

Un chœur de musiciens se fera entendre à l'église pendant la cérémonie.

M. Marpot, évêque de Saint-Claude, donnera l'absoute. Tous les chanoines du diocèse ont été convoqués aux funérailles.

Au sortir de l'église, le cortège reviendra sur ses pas et passera devant la demeure de l'ancien président pour se diriger ensuite vers le cimetière par la route de Dôle, qui traverse le pays. Vu l'exiguïté du cimetière et pour éviter l'encombrement, on a organisé dans une vaste prairie contiguë, sous un portique tendu de noir, un catafalque où le corps sera déposé pendant les discours. Une grande draperie tricolore voilée d'un crépe recouvre ce catafalque, qui est d'un grand effet. La façade du cimetière est également tendue de noir.

Mont-sous-Vaudrey, 13 septembre.

Le préfet est parti ce soir pour Dôle, au devant des ministres.

La table de marbre, sur laquelle est déposé le corps de M. Grévy, disparaît sous un amoncellement de couronnes et de fleurs. L'affluence est toujours nombreuse.

Depuis l'arrivée des troupes, deux plantons se tiennent à l'entrée de la chapelle ardente.

Mme Grévy vient de recevoir de M. de Mohrenheim, le télégramme suivant :

« Veuillez me permettre de vous faire agréer mes plus respectueuses condoléances.

» Je conserverai toujours un précieux souvenir de la bienveillante sympathie dont m'a honoré, en toutes circonstances, l'éminent défunt.

» Mme de Mohrenheim me charge d'être l'interprète de toute la part bien vive et sincère qu'elle prend à votre douloureuse épreuve. »

Mont-sous-Vaudray, 14 septembre.

Les obsèques de M. Jules Grévy ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une foule considérable.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. de Freycinet, Thuret, Bourgeois, Dupuis, Pactet, Ligier.

Le Cyclone de la Martinique

Le ministre de la marine vient de recevoir du commandant du *Bisson*, qui vient d'arriver à la Martinique, le télégramme suivant, daté de Fort-de-France le 12 septembre : « Arrivé samedi. Ille ravagée ; plusieurs villes et plantations détruites. Pas une maison intacte dans les villes. 500 morts environ connus. 25 bâtiments perdus. La canonnière *Haiti* coulée dans le carénage du bassin d'avarie, est en réparation provisoire. Pas un cyclone normal, plutôt une trombe extraordinaire de forme cyclonique localisée sur la Martinique. »

demoiselle dont les époux Schupp vous ont parlé, et vous n'avez même pas daigné la faire venir pour l'entendre !... Mlle Rosa elle-même ne m'accuse pas. — Pourquoi m'accuserait-elle d'ailleurs !... Est-ce qu'il ne faudrait pas être le dernier des gueux pour faire du tort à une personne aussi intéressante ? — Et bien ! vous comptez tout cela pour rien !... Vous avez décidé que j'étais le coupable et vous n'en voulez pas démordre !... Mais parlez donc, Mademoiselle Rosa, dites que vous avez confiance en moi !... Plaidiez ma cause, on vous croira peut-être, vous, la volée, mieux que moi, qu'on accuse d'être le voleur, sans avoir aucune raison pour cela.

L'adroit filou avait compté à bon droit sur la générosité de la jeune fille. Bien qu'il lui fut souverainement antipathique, elle n'avait pas, ou du moins ne croyait pas avoir de griefs contre lui ; n'étant pas convaincue de sa culpabilité, elle intercéda en sa faveur.

— Monsieur le commissaire, dit-elle, cet homme a raison, il n'existe aucune preuve à sa charge.

— Ne vous pressez pas tant de parler ainsi, fit le commissaire incrédule, votre conviction est contraire à la mienne. Fiez-vous à mon expérience, cet homme dont vous plaidez la cause aujourd'hui est celui qui vous a volée, et j'espère bien arriver à le prouver, à moins que vous ne retiriez votre plainte.

Jephke comprit que c'était le moment de frapper le grand coup.

— Vous entendez, Mademoiselle ? s'écria-t-il d'une voix larmoyante, mon sort est entre vos mains !... Il dépend de vous que je sois mis tout

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 45

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

VII

CHEZ LE COMMISSAIRE

Le commissaire ne la fit pas attendre.

— Mademoiselle, lui dit-il dès qu'elle fut dans son cabinet, vous savez sans doute que j'ai fait arrêter un individu soupçonné du vol dont vous avez porté plainte.

— Je le sais, Monsieur, mais je souhaite surtout qu'un innocent n'ait pas été inquiété à cause de moi.

— Ces sentiments vous honorent, cependant, malgré ses vives dénégations, j'ai lieu de supposer que l'homme dont il s'agit est peut-être le coupable ; en tout cas, ses antécédents sont déplorable, et il ne mérite aucune sympathie. Vous allez d'ailleurs le voir, car j'ai ordonné qu'il soit conduit ici ce matin même. — Et, tenez, Mademoiselle, c'est sans doute lui que l'on amène.

Le commissaire ne se trompait pas. Dans la pièce précédente, Jephke était debout à côté de l'agent qui l'avait gardé au poste où il avait pas-

sé la nuit.

L'ordre ayant été donné de l'introduire, il parut et jeta aussitôt sur Rosa un regard suppliant, en disant d'une voix pleurarde :

— Ah ! Mademoiselle ! vous voyez, enfin ! vous allez faire éclater la vérité, n'est-ce pas ? Croiriez-vous qu'on ose m'accuser d'être l'auteur de ce vol infâme dont vous avez été victime !

— Taisez-vous, fit sèchement le commissaire.

Jephke avait son plan.

Il savait que l'orpheline était de ces natures qui, dans toutes les circonstances de la vie, n'ont d'autres guides que la justice et la bonté. La justice, pour lui, n'était qu'une farce et la bonté une sottise ; mais il ne faisait pas fi de ces qualités chez les autres et, s'il les méprisait fort pour son usage personnel, il les employait avec adresse quand il les trouvait chez les gens capables de lui être utiles.

Rosa avait déposé une plainte, mais ce n'était pas elle qui l'avait accusé. Il résolut d'intéresser la jeune fille à son sort et de lui faire prendre sa défense. La réussite de ce plan n'avait rien d'in vraisemblable, étant donné le caractère généreux de Rosa Herz.

Le malheur pour le Belge était que le commissaire endurci par l'expérience professionnelle, se montrait horriblement prévenu contre lui.

— Reconnaissez-vous cet homme ? demanda le magistrat à l'orpheline.

— Oui, Monsieur, d'autant plus que je l'ai déjà vu au Hohwald, en Alsace, avant de le rencontrer à Paris.

La révolution au Chili

La junte chilienne a rendu un décret par lequel elle reconnaît les valeurs en papier émises par l'ex-président Balmaceda.

Les membres de la junte viennent de décréter que les élections législatives et l'élection du nouveau président de la République se feraient au suffrage universel.

En Indo-Chine

Les journaux du Tonkin arrivés par le paquebot *Salazie*, courrier de Chine, contiennent la proclamation adressée par le gouvernement annamite aux mandarins et au peuple du Tonkin. Ce document, écrit en termes très pressants, comme la cour d'Annam n'en avait jamais employés, ne pourra manquer de frapper les tonkinois, quand la proclamation aura été répandue dans le moindre village. La proclamation se termine ainsi :

« Avant que le gouverneur général se mette à l'œuvre, je ne crois pas inutile de vous répéter mes recommandations : prenez-en bonne note :

» Je vous engage de plus à lire la traduction de la proclamation de Son Excellence, pour apprécier la sincérité et l'énergie de ses paroles, et pour renoncer à votre ancienne et mauvaise voie. Si vous avez des réclamations à faire, ne craignez pas de les adresser à Son Excellence, par l'intermédiaire de notre Kinh-Luoc. Vous serez toujours sûrs d'avoir une solution équitable.

» La suppression des concussions, la diminution des corvées, l'extermination des pirates et des rebelles, la protection des agriculteurs, la générosité de la cour vous amèneront rapidement au relèvement du peuple. Nous nous réjouissons tous de ce bonheur, qui sera l'œuvre de Son Excellence le gouverneur général et qui est le seul objet de nos préoccupations.

» Hué, 26 juillet 1891. »

Cette proclamation est signée du sceau de N'Gu-Tien-Chi-Bun, sceau que le roi appose lui-même.

Congrès international agricole

Ssheveningue, 14 septembre.

Le Congrès d'agriculture a arrêté, sur la proposition de M. Sagnier, le règlement définitif des futurs congrès, qui se rassembleront au moins une fois tous les deux ans.

Il a adopté ensuite :

1° L'institution d'une commission internationale pour l'étude des procédés d'analyse en usage pour l'examen des engrais et des semences ;

2° Un rapport de M. Renard, sur la modification des conditions de fermage, en vue d'augmenter la production et d'intéresser le fermier à cette amélioration ;

3° Un rapport de M. d'Aulnis, sur les droits du fermier sortant ;

4° Un rapport tendant à encourager les efforts faits en vue de rendre les matières fécales des grands centres utilisables pour les agriculteurs ;

5° Un rapport sur le crédit agricole ;

6° Un autre rapport tendant à ce que les législateurs interviennent pour supprimer les entraves mises à la circulation des billets des agriculteurs ;

7° Un rapport tendant à stimuler les efforts des particuliers pour la création d'institutions de crédit agricole.

La statue de Garibaldi

Le *Siècle* annonce que l'inauguration de la statue de Garibaldi est définitivement fixée au 4 octobre pour convenances particulières, M. Rou-

de suite en liberté ou que je sois envoyé en prévention, jugé ensuite, condamné peut-être, car on a vu la justice se tromper... Et qu'est-ce que je deviendrai en sortant de prison?... qui voudra me donner du travail?... je serai un homme fini perdu !

Rosa était trop intelligente pour ne pas comprendre que la vérité était du côté du commissaire mais, conservant encore un léger doute, elle ne se croyait pas le droit, puisqu'elle en avait le pouvoir, de ne pas abrèger la détention de Jephke.

Elle déclara que, tout bien réfléchi, elle retirait sa plainte, ce qui fit pousser les hauts cris au commissaire. Comme elle demeurait inébranlable dans sa décision, force fut au magistrat d'ordonner la mise en liberté de Jephke, qui se retira en comblant Rosa de remerciements hypocrites.

— Mademoiselle dit le commissaire, chacun possède à sa façon le sentiment de la justice; vous êtes jeune encore et accessible à la pitié, mais votre bonté charitable est digne de tous les respects. Je vous salue, Mademoiselle, et je vous souhaite que vous n'ayez pas à vous repentir quelque jour de votre générosité !

Il se leva de son fauteuil et s'inclina.

— Mieux vaut laisser échapper dix coupables que de frapper un innocent ! fit doucement l'orpheline. J'ai moins mauvaise opinion que vous de l'humanité, monsieur le commissaire ; si cet homme est bien celui qui m'a volé, il se souviendra de ce que j'ai fait pour lui !

Ayant ainsi parlé, Rosa se retira avec une dignité modeste.

vier ne pouvant se rendre à Nice pendant le mois de septembre. Les sénateurs et les députés italiens et les journaux d'Italie seront conviés par le comité de la presse française, constitué sous le patronage d'honneur des membres de la presse qui appartiennent au Parlement. Une invitation leur sera adressée au nom de la ville de Nice même, la ville adressera au gouvernement du roi Humbert une invitation officielle, qui sera transmise à Rome par les soins du ministre des affaires étrangères au nom du cabinet et déposée par M. Billot, ambassadeur de France, entre les mains de M. di Rudini.

Allemagne

La *Gazette de Posen* publie une étonnante information qui prouve à quel point l'événement de Cronstadt a ému l'opinion en Allemagne. Une personne croit tenir d'une source sûre que le couple impérial russe arrivera dans quelques jours à Berlin et rendra visite à l'empereur d'Allemagne. Ensuite, le couple impérial allemand ira à Saint-Petersbourg en octobre, à l'occasion des noces d'argent du czar avec la czarine. Le journal berlinois amplifie encore cette nouvelle en ajoutant que le czar a chargé M. de Mohrenheim de déclarer à Paris que les manifestations russophiles lui étaient désagréables et que la France n'avait pas à compter sur l'appui de la Russie en cas d'un conflit avec l'Allemagne.

Manceuvres en Allemagne

Cassel, 13 septembre.

L'empereur est arrivé hier à huit heures du soir : il a été reçu à la gare par l'impératrice, les princes et les autorités. L'empereur et l'impératrice se sont rendus en voiture découverte, traînée par quatre chevaux, au château de l'Orangerie.

Tout le long de la route, les rues étaient décorées et illuminées.

Au dîner donné par la Diète de la province, le vice-président, M. Malsburg, a remercié les souverains de leur visite.

L'empereur, répondant au toast de M. Malsburg a exprimé en son nom et au nom de l'impératrice ses remerciements pour le toast et pour la réception. « Je viens directement de Bavière, a dit l'empereur, et j'ai trouvé, là-bas comme ici, un accueil enthousiaste et qui témoigne des sentiments de fidélité du peuple allemand.

» En entrant à Cassel, j'éprouve une émotion singulière : à cela, rien d'étonnant, car j'ai passé ici trois ans et demie de ma jeunesse. Il me souvient surtout du moment où je suis entré dans cette ville pour la première fois, en 1871, avec l'état-major de feu de mon père et les victorieuses troupes hessoises. Depuis, une lourde responsabilité m'a été imposée. Je continuerai à suivre la route où ont marché mes ancêtres, et je m'efforcerai de défendre sans cesse les intérêts du peuple à l'intérieur et à l'extérieur. J'assure la population de Hesse de toute ma sollicitude royale, et je suis sûr que, de son côté, elle m'aidera à remplir, dans les luttes intérieures et extérieures mon rôle de souverain. C'est dans cet esprit que je lève mon verre pour boire à la prospérité de la province de Hesse et à ses représentants. »

Les allemands à Zanzibar

Un télégramme de Zanzibar parvenu au ministère des affaires étrangères confirmait la nouvelle du *Tagblatt* annonçant la défaite des troupes allemandes à Henza par les tribus Wahehes.

VIII

LE BAISER DE JUDAS

Rue de la Tour-d'Auvergne, une nouvelle déception attendait Rosa. Ainsi que l'avait craint Mme Reuter, ce fut un monsieur d'un certain âge qui la reçut, au lieu de la dame Berthaud, qui n'existait pas, qui n'avait jamais existé. La jeune fille comprit vite de quelle nature était la place qu'on lui proposait et sortit écœurée, révoltée !

— Assez de toutes ces horribles choses ! pensait-elle, il y a de nombreux bureaux de placement à Paris, j'irai ; cela vaudra mieux que de croire aux annonces des journaux.

Elle aborda une petite servante qui passait dans la rue, riieuse et fraîche, toute gentille avec son bonnet de linges coquettement posé, sa robe noire et son tablier blanc.

— Mademoiselle, pourriez-vous m'indiquer un bon bureau de placement.

— Pour les domestiques ?

— Pour... les domestiques, oui.

— Je n'en connais qu'un, il m'a déjà procuré plusieurs places assez convenables : rue d'Allemagne, à la Villette, près de la rue de Meaux.

— Merci bien, Mademoiselle.

Rosa se dirigea vers le quartier qu'on venait de lui indiquer, décidée à accepter le plus modeste emploi de femme de chambre ou même de bonne d'enfants, faute de mieux.

Ne connaissant pas Paris, elle s'embrouilla, et, arrivée au rond-point de la Vilette, au lieu de prendre la rue d'Allemagne, elle tourna à droite sur le boulevard extérieur et fut obligée de revenir sur ses pas par la rue de Meaux.

Neuf Allemands ont été tués, ainsi qu'un grand nombre de soldats indigènes. Les lieutenants de Zitzewitz et Buchow et le sergent Tiedemann auraient été tués à la tête de la colonne.

Les tribus Wahehes, très belliqueuses, ont déjà plusieurs fois inquiété le corps expéditionnaire. Une tentative faite pour les soumettre, en mars dernier, a échoué.

Ce sensible échec va obliger le gouvernement à organiser une expédition pour châtier les Wahehes, s'il ne veut pas perdre son prestige en Afrique.

Il n'en se trouve sur aucune carte. C'est probablement un point de la côte méridionale de l'Herterland appartenant à l'Allemagne.

Un télégramme ultérieur annonce qu'outre les tués, quatre Allemands ont été faits prisonniers.

Le chiffre et les noms des morts et des prisonniers ne sont pas exactement connus.

Conflit Italo-Suisse

Des soldats italiens, un bataillon entier, ont pénétré à San-Jiacomo sur le territoire Suisse, et les officiers ont été visiter les forteresses d'Airolo et de Willa.

Le *Bund*, organe officieux, estime que cet incident est très grave et demande que le gouvernement fédéral fasse des représentations à Rome et obtienne satisfaction.

Des incidents de ce genre se sont déjà produits ; mais il s'agit dans le cas actuel d'une véritable violation de territoire.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le 7^{me} de ligne aux manœuvres

Ainsi que je vous l'ai promis, mon cher Directeur, me voilà depuis vendredi au milieu de nos braves petits soldats.

Parti vendredi matin de Valence, le 7^e arrive à Caumont, à midi 22 minutes, par une chaleur étouffante. C'est toujours la même belle attitude, avant comme après la longue marche. Je le vois défilier d'une fenêtre de l'*Hôtel du Commerce*, de Caumont, — qu'il ne faut pas confondre avec l'*Hôtel Continental*, — et je reste émerveillé de l'allure fière et dégagée de ce superbe régiment partout remarqué et réellement remarquable. Quelques officiers de ma connaissance, étonnés de me voir là, m'envoient un gracieux bonjour et passent, aussi lestes que s'ils rentraient d'une promenade d'agrément. Le régiment prend aujourd'hui ses cantonnements dans le village de Caumont, coquettement étagé sur un mamelon. Toutes les fermes des alentours ont leur contingent d'hommes et de la paille pour les coucher....

Comme on pense bien que la première action de division contre division aura lieu demain samedi, le cantonnement est gardé et des avant-postes sont établis assez avant dans la campagne.

A 5 heures la musique du 7^e jouait sur la place de Caumont au grand ébahissement d'une population peu nombreuse.

Nous remarquons, assis à une table et entouré d'officiers supérieurs, le général Combarieu. Ces messieurs paraissent absorbés par l'étude d'une carte d'Etat-major ; des officiers arrivent à chaque instant, apportant des dépêches. Un

Tout à coup, elle fut arrêtée par un rassemblement causé par une dispute. Les injures échangées en langue allemande frappèrent ses oreilles. Elle frémit, croyant reconnaître une voix.

— Catherine ! se dit-elle, Catherine à Paris ! Oh ! c'est impossible !

Emportée par une curiosité invincible, elle se haussa sur la pointe des pieds pour mieux voir, mais la foule l'empêchait de distinguer les gens qui se querellaient.

La dispute s'aggravait de plus en plus. Un moment, les badauds se reculèrent vivement, croyant à une bataille et craignant de recevoir quelque mauvais coup. Au milieu du désordre, Rosa put se frayer un chemin à travers le monde. Elle ne s'était pas trompée : C'était bien Catherine !

La Prussienne avait reçu la veille, par voie télégraphique, la réponse à sa dépêche. Cette réponse, signée d'un de ses cousins, établi fripier à Francfort, était terrifiante dans son laconisme.

Elle contenait ces quelques mots :

« Toppfer-Weisnach en déconfiture, associés en fuite, caisse trouvée vide. »

La malheureuse poussa un rugissement de fureur en lisant ce télégramme, qui lui fut remis à l'hôtel Germania.

— Oh ! les bandits ! hurla-t-elle, ruinée !

Elle eut une affreuse crise de désespoir, allant et venant dans sa chambre comme une fauve, se cognant la tête contre les murs et se frappant la poitrine à poings fermés.

Dans sa rage aveugle, elle heurta le pied du lit et tomba comme une masse sur le tapis étroit.

troupié dit, à côté de moi, à son camarade : « Tu vois, ça z-y est, pourvu que ça ne soit pas pour cette nuit, le coup de tampon ».

Nous signalons avec peine la rapacité des industriels de Caumont à l'égard des soldats. Jusqu'aux boulangers qui n'ont pas hésité à hausser le prix du pain. Ces gaillards-là mériteraient bien que la prévôté se mêlât un peu de leurs agissements.

Samedi, 5 heures matin.

Dès cette heure matinale il se fait un certain mouvement autour des granges. Les marmites sont installées sur des fourneaux improvisés et bientôt la fumée tourbillonne sur tous les points. C'est le café que les hommes préparent tout en faisant à grande eau leur toilette du matin.

L'ordre de départ est pour 7 heures. Nous emboîtons le pas au 9^e de ligne, à l'artillerie, au génie, au 7^e qui vient enfin et nous voilà à la rencontre de l'ennemi.

Le coup d'œil de toutes ces troupes aux uniformes divers, serpentant le long de côtes interminables, est vraiment magnifique. On avance avec précaution par les sentiers les plus couverts pour dissimuler notre présence à l'ennemi dont on aperçoit dans le lointain les cavaliers éclairés.

La colonne avance ainsi depuis deux heures aux environs de Fajolles, l'on entend le canon dans la direction de Sérignac. C'est le 20^e de ligne, détaché de la 33^e division, et qui part de Castelferrus à la rencontre de la 34^e division, vient de prendre contact avec l'avant-garde ennemie.

Immédiatement, le général Combarieu fait prendre position à ses troupes en avant de Garganvillars. Sur la droite, en réserve, le 7^e de ligne ; au centre, le 9^e et le 11^e ; le 20^e à gauche.

Après un court engagement d'artillerie, les régiments se déploient en tirailleurs et bientôt, sur toute la ligne, une vive fusillade retentit. Pour la première fois, nous constatons l'effet de la poudre sans fumée. Aussi bien pour l'artillerie que sur les lignes de tirailleurs, presque pas de trace de fumée et, n'était les tourbillons de poussière que soulève un vent violent, on distinguerait tous les mouvements jusqu'à l'extrême horizon.

Pendant deux heures les bataillons dirigent leurs feux de peloton suivant les besoins et bientôt le 7^e entre en ligne.

Accentuant son mouvement sur la gauche de la 34^e division, le brave régiment s'élance au pas gymnastique et dans un magnifique assaut, donné avec un entrain digne des plus grands éloges, refoule l'aile gauche ennemie sur le château de Terride. La 34^e division porte alors tout ses efforts sur la gauche de la 33^e qui résiste victorieusement. A ce moment l'opération étant jugée suffisante, le clairon sonne : « Cessez le feu ! »

Il est onze heures et demie.

A cinq heures les troupes rentraient dans leurs cantonnements de la veille, le 9^e à Angeville, le 7^e à Caumont, ce dernier faisant ainsi dix ou douze kilomètres de plus que l'autre. Mais qu'importe ? le 7^e a la réputation d'être infatigable.

Dimanche matin.

Aujourd'hui repos bien gagné ; les fantassins frais et dispos se pavant sur la place de Caumont ou dans les cafés de l'endroit, sans souci de la manœuvre de demain, qui promet d'être plus pénible encore que celle de samedi.

Elle resta là quelque temps écroulée, inanimée, abrutie !... Puis la raison lui revint et, avec la pensée, le chagrin violent s'exhalant en larmes brûlantes et en désolantes réflexions. Elle n'était pas seule ruinée : Ses parents avaient placé leur petit avoir dans la même maison qu'elle ; si bien que, du même coup, elle perdait non seulement ce qu'elle possédait, mais encore ce qui devait lui revenir plus tard.

Là-bas, dans son pays, les vieux la maudissaient bien sûr ! N'était-ce pas sur son conseil qu'ils avaient déposé leurs fonds chez ces brigands de Francfort ? Cependant elle avait cru bien faire alors.

Elle se sentait maintenant dévorée par d'amers regrets, de riche qu'elle était hier, devenue aujourd'hui pauvre comme Job, jetée sur le pavé de Paris sans ressources et n'ayant même pas de quoi payer sa dépense dans l'hôtel des époux Schupp !

Comptant se faire envoyer de l'argent de Francfort au fur et à mesure de ses besoins, elle n'avait emporté que trois cent francs environ en quittant le Hohwald. En défilant de cette somme le prix de sa place en chemin de fer, le montant de quelques achats faits l'avant-veille dans un grand magasin de nouveautés, quelques menues dépenses et surtout les cent francs donnés à Jephke, elle se trouvait à peu près sans un sou.

(A suivre) A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

Musique de cinq heures et demie à six heures et demie. Temps incertain, un peu de pluie, insuffisante, du moins on le craint, pour enlever la poussière des routes. De tous cotés des patrouilles, des hommes qui partent pour les avant-postes, les chefs qui donnent leurs ordres. En un mot, le service en campagne dans toute sa rigueur, et brochant sur le tout, l'insouciance et la belle humeur du soldat français. Tout cela est très intéressant à voir de près.

Où ira-t-on demain ? *Chi lo sa ?*

Je suivrai et vous renseignerai de mon mieux.

X...

NOS COMPATRIOTES

M. Combarieu, professeur de rhétorique de 5^e classe, au lycée de Carcassonne, est nommé, sur sa demande, professeur de rhétorique de la même classe, au lycée d'Orléans.

INSTRUCTION PRIMAIRE

En exécution des articles 4, 7 et 8 de la loi du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire, rendue obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 à 13 ans révolus, le père, le tuteur, la personne qui a charge de l'enfant, le patron chez qui il est placé, doit, quinze jours au moins avant l'époque de la rentrée des classes, informer le maire de la commune s'il entend faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée, et, dans les deux derniers cas, il doit indiquer l'école choisie.

ARMÉE TERRITORIALE

Les hommes des classes 1875 et 1877 appartenant aux escadrons des numéros impairs de la cavalerie territoriale, seront appelés en une série et par voie d'affiche ainsi qu'il suit :

Les sous-officiers comptables : du 5 octobre au dimanche 20 octobre inclus.

Les hommes gradés : du lundi 7 octobre, au samedi 19 octobre inclus.

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES

On lit dans le *Rappel* :

Le personnel enseignant des écoles primaires publiques se préoccupe vivement de l'application de la loi du 19 juillet 1889 qui modifie, on le sait, le classement et les traitements des instituteurs et institutrices.

Voici, à ce propos, quelques indications sur ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire pour assurer le fonctionnement complet de cette loi qui doit apporter une si légitime amélioration de leur sort aux maîtres et maîtresses de nos écoles communales.

Dans le plein de son fonctionnement, cette loi imposera au Trésor une charge supplémentaire de 15 millions.

Il avait été question de reporter cette dépense sur huit annuités, mais ce délai paraissant trop long, les pouvoirs publics, gouvernement et parlement se sont mis d'accord pour l'abréger de moitié.

Le budget de 1891 a été doté d'un supplément de 4 millions pour commencer l'application de la loi pour l'année 1892.

La commission du budget propose, d'accord avec le ministre, un nouveau supplément de 4 millions ce qui porterait à 8 millions, soit plus de la moitié du chiffre total de la dépense, les ressources destinées à l'application de la loi.

Il ne reste plus que 7 millions à ajouter, ce qu'on fera dans les exercices 1893 et 1894.

En attendant, on peut dire qu'à la date du 1^{er} janvier 1891, les classes provisoires des instituteurs ont toutes disparu. Au 1^{er} janvier 1892, ce sont les classes provisoires d'institutrices qui disparaîtront. En outre, au 1^{er} janvier 1892, il n'y aura plus, parmi les instituteurs et les institutrices, un seul stagiaire ayant moins de 800 fr., et un seul titulaire ayant moins de 1,000 fr.

Ajoutons qu'en 1892 l'Etat renoncera à prélever la portion des indemnités de résidence qui était entrée jusqu'à ce jour dans le calcul de certains traitements garantis, et que, d'autre part, on commencera à faire un certain nombre de promotions qui dégraderont les classes inférieures dans l'effectif actuel du contingent légal.

RÉFORME POSTALE

Le ministre du commerce doit déposer, à la rentrée, sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à réduire le droit perçu sur les valeurs déclarées expédiées par la poste.

Actuellement, ce droit est, en France, plus élevé que dans la plupart des pays étrangers.

Il est de 1 fr. par 1,000 fr., alors qu'il ne s'élève, pour 10,000 fr. qu'à 50 centimes dans le Luxembourg, 25 centimes dans les Pays-Bas, 20 centimes en Autriche-Hongrie, 17 centimes en Allemagne, 10 centimes en Belgique.

En Suisse, le tarif est de 30 centimes pour les premiers mille francs et 6 centimes par 1,000 fr. en sus.

De plus, la poste française n'accepte pas la responsabilité en cas de force majeure. Il résulte de cette clause et de l'exagération de la taxe, qu'on a vu se développer les compagnies d'assurances privées qui, en se substituant à la poste pour garantir les expéditeurs contre les risques de pertes, lui font une concurrence fâcheuse.

Pour remédier dans une certaine mesure à cette situation, le ministre du commerce va déposer à la rentrée le projet de loi que nous annonçons plus haut.

Ce projet réduit à 10 cent. par 300 fr. au lieu de 100 fr. le droit proportionnel perçu sur les valeurs déclarées, mais il n'abroge pas encore la clause relative aux cas de force majeure.

AVIS AUX RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX

Le délit d'insoumission pour les réservistes et les territoriaux vient d'être exactement délimité par le ministre de la guerre, après avis du Conseil d'Etat.

Le fait de ne pas s'être rendu, le jour fixé, au lieu indiqué par les ordres d'appel ou les affiches constitue la première faute, passible seulement d'une punition disciplinaire.

Dès lors, la faute pouvant entraîner éventuellement l'application des pénalités concernant l'insoumission (emprisonnement d'un mois à un an en temps de paix, de deux à cinq ans en temps de guerre) consiste dans le fait de ne s'être pas rendu le jour fixé au lieu indiqué par un deuxième appel.

Toutefois, le délai d'insoumission en temps de paix n'expirant qu'un mois après la date fixée pour rejoindre, les réservistes et les territoriaux qui n'ont pas répondu à un deuxième appel ne pourront pas être déclarés insoumis et traduits devant un conseil de guerre pour tout retard inférieur à un mois.

Fajoles

Samedi dernier, un individu encore inconnu, a soustrait au préjudice du nommé Maury, domestique à Fajoles, un porte-monnaie ne renfermant heureusement que la somme de 3 fr. 50. Une enquête est ouverte.

Caniac

Le 6 courant, un enfant de 21 mois, Héreil (Justin), de Caniac, échappant à la surveillance de ses parents, est tombé dans un vivier, et s'y est noyé.

FAITS DIVERS

Épouvantable incendie

Les Salvages, près Castres, 13 sept.

Une épouvantable catastrophe vient de plonger dans la misère les habitants du riant village des Salvages, bâti à trois kilomètres en amont de Castres, sur les bords de l'Agout.

Vers 4 heures, ce matin, le feu se déclara dans l'usine Fourgassier.

Activé par un vent d'autan, d'une violence inouïe, l'incendie prenait, en quelques instants des proportions considérables. Les vastes usines des Salvages étaient, en quelques minutes, la proie des flammes.

Aucun secours n'était possible ; la fumée, balayée par le vent, aveuglait les habitants et remplissait les maisons voisines de son odeur acre. Les flammes, projetées à une grande distance, traversaient la route et, léchant les façades des maisons qui se trouvaient de l'autre côté, propageaient rapidement l'incendie.

A cinq heures du matin, 4,000 mètres carrés de terrain étaient couverts par l'incendie.

Les habitants des maisons incendiées sortaient à la hâte par les ouvertures qui donnaient dans les jardins à moitié asphyxiés et légèrement roussis par l'incendie.

Deux fois en la même année, le village des Salvages est le théâtre de deux catastrophes.

La première, qui fit deux victimes, n'eut pas d'importance au point de vue des pertes matérielles.

Cette dernière qui a respecté la vie des habitants, aucun accident n'étant à signaler, est d'une importance énorme au point de vue financier.

Quatre usines différentes, louées par des industriels divers, au même propriétaire, M. Fourgassier, maire de Saix, sont complètement détruites, les pans de murs à moitié écroulés, sont seuls debout.

Six maisons particulières sont complètement brûlées, plusieurs autres ont eu à souffrir sur leur façade principale.

La population des Salvages est consternée. Tous les adultes, tous ceux qui pouvaient travailler, étaient occupés par les usiniers incendiés.

210 ouvriers sont sur le pavé, sans avenir d'aucune sorte, car ils vivaient, comme la plupart de nos ouvriers des campagnes, de leur journée quotidienne.

Les pertes sont évaluées à plus d'un million de dégâts, à peine couverts par plusieurs assurances.

Une vendetta

Bastia, 14 septembre.

Un assassinat a été commis ici, samedi, dans les circonstances suivantes :

Louis Musi, de Venzolasca, se disposait à regagner son village, monté sur un cabriolet, et traversait le faubourg Saint-Joseph, un des

quartiers les plus peuplés de la ville, lorsqu'un coup de fusil l'étendit inanimé.

L'auteur de cet attentat se nomme Paoli Nonce ; c'est un repris de justice revenu ces jours derniers de la maison centrale de Nîmes, où il a subi une peine de dix-huit mois de prison.

Cet individu a donné la mort à Musi pour se venger de ce que celui-ci avait déposé comme témoin, en mai 1890, devant la cour d'assises de la Corse, contre les frères Jean Thomas et Richard Paoli, accusés d'assassinat qui furent condamnés, le premier à vingt ans de travaux forcés, le deuxième à huit ans de réclusion.

Paoli Nonce a pris la fuite. Il est considéré comme un malfaiteur redoutable ; on craint qu'il ne fasse de nouvelles victimes, car depuis longtemps déjà sa famille vit en vendetta avec de nombreux habitants de Venzolasca.

Triple assassinat et suicide

Saint-Brieux, 12 septembre.

Cette nuit, un triple assassinat, suivi de suicide, a mis la population en émoi. M. Clément, menuisier, passait, vers six heures, rue de la Gare, lorsque la bonne de M. Dubois, professeur d'hydrographie, qui demeure au numéro 3 de cette rue, l'appela par la fenêtre, disant qu'elle était enfermée dans la chambre. Un gendarme pénétra avec M. Clément dans la maison et ouvrit la porte du premier étage. Un spectacle horrible s'offrit à leur vue. M^{me} Dubois était étendue, toute nue sur son lit ; à terre, à côté du lit, deux petits garçons, âgés de huit et six ans, étaient baignés dans leur sang. M. Dubois était pendu au sommet de la cage de l'escalier, à une corde qui servait au trapèze des enfants. Cette nuit, M. Dubois s'était couché avec sa femme, il lui enfonce un couteau de poche dans le cou, puis il la frappa de trois autres coups de couteau au cœur.

M. Dubois saisit ensuite les enfants l'un après l'autre dans leur lit, les prit sur ses genoux, après s'être assis dans un fauteuil, et les égorga, puis il se vêtit, monta dans la chambre de la bonne, ouvrit la porte et, comme celle-ci ne dormait pas : « Dormez tranquille » lui dit-il.

Il sortit et ferma la porte à clef.

M. Dubois s'est, sans doute, pendu vers cinq heures du matin, après avoir écrit plusieurs lettres, dont une au procureur de la République, dans laquelle il dit : « Je viens de tuer ma femme. Je n'ai pu survivre. Je vais me pendre. Voici l'énumération de ce que je possède, etc. »

VILLE DE CAHORS. — PLACE D'ARMES

Mercredi 16 et jeudi 17 septembre

CIRQUE FRANÇAIS

Directeur-propriétaire : HENRI FRENCH

BRILLANT SPECTACLE

Terminé chaque jour par une PANTOMIME

TABLEAU DE LA TROUPE :

La Famille Gargani

Les Rois du Tapis

Les Trois barres fixes, par les Frères Carré. L'Homme écreuil, exercices sans pareils.

La Célèbre Famille French

Vélocipédistes. — Sept personnes

Travail sur les MONOCYCLES, terminé par la descente d'un escalier de 18 marches sur une roue de voiture.

L'Homme reptile, par Marc Anthony (Américain).

Auguste, dit l'Idiot, le roi des Gugus.

Les Trois Payton's, Excentricités Anglaises

Miss Diana, Exercices sur le Fil de Fer. Miss Nelly, Exercices sur la boule.

M. Eugène et son Clown, travail aux anneaux. Les Chapeaux au galop, par les frères Gargani.

PRIX DES PLACES : Loges de 5 personnes, 15 fr. — Coupons de loges, 3 fr. — Stalles, 2 fr. — Parterre tapissé, 1 fr. 50. — Amphithéâtre, 1 fr. — Les billets des Loges et Stalles, pris en location, 25 centimes en plus. — Les billets des places de parterre tapissé et amphithéâtre, pris en location, 10 centimes en plus.

Le bureau de location est ouvert au Cirque, tous les jours de 2 à 5 heures.

NOTA. — Les enfants au-dessous de 7 ans, ainsi que MM. les militaires, paieront : aux stalles, 1 fr. 50 ; aux premières, 1 fr. ; et aux places d'amphithéâtre, 50 centimes.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

Dernières nouvelles

Les inondations en Espagne

Madrid, 14 septembre soir.

A la suite des pluies, le torrent d'Amarquillo, près Consuegra, dans la province de Tolède, a débordé. Un grand nombre de maisons ont été emportées. Il y aurait de nombreuses victimes.

Madrid, 15 septembre.

Les dernières nouvelles de Consuegra sont désastreuses. La ville est presque détruite. Les renseignements officiels accusent deux mille morts.

Les secours font défaut et le mauvais état des voies ferrées empêche les communications avec les territoires inondés.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le samedi dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à dix heures du matin, sur la place publique du Marché à Cahors, il sera procédé, par autorité de justice, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets dont le détail suit : 43 coupes d'étoffes d'été et d'hiver pour pantalons et costumes, meubles pour rayons, buffets, comptoir, tables, presse à copie de lettres, cadres, chaises, ustensiles de cuisine, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant.

L'huissier poursuivant,

J. CONTOU.

Bourse de Paris

Cours du 14 septembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	96 50
3 0/0 amortissable.....	compt.	97
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 35
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 85

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4600
CRÉDIT FONCIER.....	1287 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	486 25
COMPTOIR N ^{al} D'ESCOMPTE.....	545
EST (Chemin de Fer).....	915
LYON.....	1511 25
MIDI.....	1300
NORD.....	1850
ORLÉANS.....	1540
OUEST.....	1077 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1450
CANAL DE SUEZ.....	2860
CANAL DE PANAMA.....	21 75
Etablissements DECAUVILLE.....	315

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447
EST 3 0/0.....	441 50
MIDI 3 0/0.....	449
NORD 3 0/0.....	452
ORLÉANS 3 0/0.....	449
OUEST 3 0/0.....	445 50
SUD DE LA FRANCE.....	410
OUEST-ALGÉRIEN.....	412
EST-ALGÉRIEN.....	409
CRÉDIT FONCIER, f ^{onc} . 3 0/0 1853.....	590
— — — — — 4 0/0 1863.....	519
— — — — — f ^{onc} . 3 0/0 1877.....	394 25
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	476 25
— — — — — f ^{onc} . 3 0/0 1879.....	480
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	474 25
— — — — — f ^{onc} . 3 0/0 1883.....	422
— — — — — — — — — — — 3 0/0 1885.....	479 25
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	59
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	37 15
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	240
LOMBARDS, 3 0/0.....	316
SARAGOSSE 3 0/0.....	367 50

BULLETIN FINANCIER

du 14 septembre 1891

Dès son début, la séance d'aujourd'hui a fait preuve d'une grande fermeté qui s'est démentie en clôture. Les cours ont en effet un peu fléchi mais avec les demandes de titres qui sont chaque jour plus pressées cela n'a rien d'inquiétant.

Notre 3 0/0 clôture à 96.50 Le nouveau 84.623 le 4 1/2 et à 105.90.

Nos établissements de Crédit sont calmes. Le Foncier est à 1387.50 La banque de Paris à 782.50 Le Lyonnais à 823.50. La Banque d'Escompte à 450 et la Société Générale à 463.75.

La tenue des fonds étrangers est assez bonne. L'Extérieure Espagnole finit à 72.20 et l'Italien à 90.50.

Le marché des valeurs industrielles est animé, nous laissons le Suez à 2858.75.

En Banque, les cours de l'Alpine et du Laurium Grec font de nouveaux progrès.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Bats, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morget).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % sur les prix des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	84 fr.	Tours...	400 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eyguande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Bibliographie

Nous relevons dans la 332^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE un grand nombre d'articles du plus vif intérêt, parmi lesquels nous contenterons de signaler à nos lecteurs les études de M. H. Marion sur les « Jannes Détenus », de M. Picavet sur « Destutt de Tracy », de M. Fonsegrive sur le problème de la « Destinée humaine » et un très important travail de M. Camille Dreyfus sur la « Dette publique ».

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande. H. Lamirault et C^o, 61, rue de Rennes, Paris.

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 12 septembre : — Le monument préhistorique Stonehenge et son rôle astronomique : D. Bellet. — L'œuvre d'Amédée Guillemin : Gaston Tissandier. — Communication avec les planètes (?) : Amédée Guillemin. — La poule de Dorkings : Albert Larbalétrier. — La navigation de la Seine antérieurement à l'état actuel : X..., ingénieur. — Expériences avec les courants alternatifs à haute tension : J. Laffargue. — Les échasses Guyot-Daubès. — Souvenirs d'un voyage autour du monde : Albert Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 7 septembre 1891 : Stanislas Meunier. — Récréations scientifiques.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 15 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bibliographie.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 13 septembre 1891 : Emile Barbier : L'huissier. — Jules Mary : La Bien-Aimée (suite). — Ch. Ménével : Femme de Chambre (suite). — Léon Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincues (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris.
Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.
Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre.

La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^o V^o BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

A VENDRE

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, boucherier à Castelnau-Montrastier.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratuit à HAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE

5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désirent être admis, sont priés d'en donner avis au directeur.

Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.